

VERSION FRANÇAISE



FEDEration for European Education
FÉDÉration Européenne des Ecoles

.....

**RELATIONS
INSTITUTIONNELLES**

.....

PARTAGER LES SAVOIRS, CONSTRUIRE L'AVENIR

.....

www.fede.education

.....

La FEDE est partenaire de :



La FEDE OING dotée du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe- OING dotée du statut de partenaire officiel de l'UNESCO
 OING dotée du statut consultatif auprès de la Francophonie
 Registre de transparence de l'Union européenne - 313869925841-90



SOMMAIRE

	La FEDE	p02
01	Le Conseil de l'Europe (CdE)	p03
	La FEDE et le Conseil de l'Europe (CdE)	p05
02	L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)	p10
	La FEDE et l'UNESCO	p11
03	Le Conseil économique et social des Nations unies (CESNU)	p13
	La FEDE et le Conseil économique et social des Nations unies (CESNU)	p15
04	L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)	p18
	La FEDE et l'Organisation internationale de la Francophonie	p19
05	Le « pacte pour les compétences » de la Commission européenne	p21
	La FEDE et le « pacte pour les compétences » de la Commission européenne	p22
06	Les fédérations professionnelles sectorielles	p24
	La FEDE et les fédérations professionnelles sectorielles	p26
07	La FEDE et le secteur de l'éducation au niveau européen et international	p30

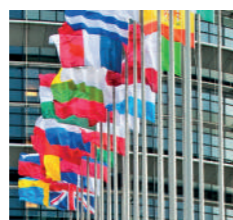


FEDE
 La Voie Creuse 16
 1202 Genève
 Suisse

 office@fedee.org
 www.fede.education



Fondée en 1963, la FEDE est une OING (Organisation internationale non gouvernementale) rassemblant plus de 500 établissements d'enseignement supérieur et professionnel, répartis dans 40 pays, principalement en Europe et qui s'engagent dans l'éducation aux valeurs de la démocratie et le respect des droits humains.



LA FEDE

La FEDE est active dans la veille des nouvelles compétences et noue des partenariats avec les fédérations professionnelles pour proposer des référentiels pédagogiques innovants dans 12 filières d'excellence. Elle s'implique dans des relations institutionnelles à haut niveau pour porter un projet d'éducation et d'apprentissage pour tous, basé sur l'indépendance académique et l'éducation de qualité.



Compte tenu de son expertise, la FEDE est partenaire officiel de plusieurs organisations internationales institutionnelles et sectorielles, et bénéficie de statuts reconnus, notamment avec :

- Le Conseil de l'Europe depuis 1987 (statut participatif) ;
- Le Comité directeur pour l'Éducation (CDEDU) du Conseil de l'Europe (statut d'Observateur) ;
- Le Comité directeur pour la Culture, le Patrimoine et le Paysage (CDCPP) du Conseil de l'Europe (statut d'Observateur) ;
- L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) (statut consultatif) ;
- L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) (statut consultatif) ;
- Le Conseil économique et social des Nations unies (statut consultatif spécial) ;
- L'Association internationale des universités (AIU) (membre institutionnel) ;
- L'Association européenne pour les Sciences appliquées dans l'enseignement supérieur (EURASHE) (membre affilié) ;
- La Plateforme européenne de l'apprentissage tout au long de la vie (LLLIP) (membre associé).

De plus, la FEDE est membre de la Fédération européenne des employeurs de l'éducation (EFEE), organisation reconnue par les institutions de l'Union européenne (UE). La FEDE participe au dialogue social européen avec la Commission européenne et les syndicats européens. La FEDE est inscrite au Registre de transparence de l'UE et est membre du « pacte pour les compétences » de la Commission.

«L'éducation est l'arme la plus puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde.» Nelson Mandela

Elle s'engage aussi dans la lutte contre la corruption en partenariat avec le Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO) du Conseil de l'Europe et pour la promotion de l'enseignement de l'histoire avec l'Observatoire de l'enseignement de l'histoire (OHTE) du Conseil de l'Europe.

Rejoindre le réseau des écoles membres de la FEDE, c'est faciliter la diffusion de la connaissance, le partage des bonnes pratiques et nouer des partenariats dans le monde entier. Rejoindre la FEDE, c'est participer ensemble à la formation de futurs professionnels et citoyens démocrates dans un environnement durable.

01

Le Conseil de l'Europe (CdE)

Créé le 5 mai 1949 par le traité de Londres, le CdE est une organisation intergouvernementale qui rassemble 46 Etats membres et élabore des normes juridiques dans trois domaines : les droits humains, la démocratie et l'Etat de droit, au sein ce que l'on nomme la Grande Europe.

Son but est de faire respecter les valeurs de paix, de justice et de coopération internationale, ainsi que les valeurs spirituelles et morales du patrimoine commun européen, grâce auxquelles furent posés les principes démocratiques de liberté individuelle, de liberté politique et de prééminence du droit. Son siège est situé à Strasbourg au Palais de l'Europe et ses deux langues officielles sont le français et l'anglais.

«Le but de l'éducation est de transformer les miroirs en fenêtres.» Sydney J. Harris



CdE

// Activités

Les activités du CdE intéressent tous les domaines de la vie courante (à l'exclusion des dossiers liés à la défense) et ont permis d'élaborer un large éventail de normes, chartes et conventions destinées à faciliter la coopération entre Etats membres et à renforcer la construction européenne.

// Gouvernance

Les quatre piliers du CdE sont :

- **Le Comité des ministres :** composé des 46 ministres des Affaires étrangères des Etats membres. Les ministres exercent la présidence du Comité à tour de rôle, par ordre alphabétique des pays, pour une durée de six mois. Courroie de transmission et de co-construction entre les travaux du CdE et les Etats membres et gardien des valeurs qui fondent l'existence du CdE, il détermine les projets menés par l'Organisation et est investi d'une mission de suivi du respect des engagements pris par les Etats membres.

- **L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) :** composée de 324 membres et de 324 suppléants élus ou désignés par les parlements nationaux. Le nombre de représentants par pays dépend de sa démographie (de 2 à 18). Elle adopte en plénière les textes validés par les ministres.

- **Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux :** composé de 318 membres et 318 suppléants représentant plus de 200 000 collectivités locales et régionales des Etats. Il joue un rôle fondamental dans la promotion de la démocratie en associant les collectivités locales et régionales aux travaux du CdE. Il est composé de deux chambres : la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions.

- **La Conférence des organisations internationales non gouvernementales (COING)** rassemble environ 300 organisations de la société civile européenne, qui depuis 2003, ont le statut participatif, dont la FEDE. Son rôle est de porter la voix de la société civile et de faire remonter les informations du terrain.

// Administration

Le Secrétariat général est l'organe administratif du CdE qui est responsable du budget de l'organisation (624,6 millions d'euros en 2024), financé par les gouvernements des Etats membres. Le Secrétariat général est élu par l'APCE pour cinq ans, avec un mandat renouvelable. Depuis juin 2019, la Croate Marija Pejčinović Burić est Secrétaire Générale du CdE. Le 18 septembre 2024, le nouveau Secrétaire Général du CdE - le Suisse Alain Berset - prendra ses fonctions.

La FEDE & le Conseil de l'Europe

L'expertise internationale dans les domaines de l'éducation et de la culture de la FEDE favorise des liens étroits avec le Conseil de l'Europe. La FEDE a développé plusieurs partenariats avec des institutions rattachées au CdE.



→ La Conférence des OING

Depuis 1987, la FEDE est membre de la Conférence des OING (COING) et bénéficie du statut participatif.

La longue tradition de consultation des OING par le Conseil de l'Europe (CdE) remonte à l'introduction en 1952 d'un statut consultatif pour les OING qui a évolué en 2003 vers le statut participatif. Celui-ci permet aux OING de collaborer directement avec les trois autres piliers du CdE, à savoir le Comité des ministres et ses divers Comités directeurs, l'Assemblée parlementaire (APCE) et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux.

La FEDE a été à l'initiative de deux Recommandations adoptées par la session plénière de la COING : en avril 2019 sur la pauvreté et la précarité des étudiants en Europe et en octobre 2023 concernant l'impact de l'intelligence artificielle sur le secteur de l'éducation.

→ Le Comité directeur de l'Éducation CDEDU

Statut d'Observateur depuis mars 2021

Le CDEDU supervise les programmes dans le domaine de l'éducation et conseille le Comité des ministres sur les questions éducatives. Le CDEDU est notamment chargé de faire appliquer le Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie (RFCDC), et le Cadre européen commun de référence pour les langues.

De 2017 à 2021, la présidente de la FEDE siégeait au Bureau du CDEDU en tant que membre élue pour un mandat de deux ans, renouvelable une fois. En mars 2024, elle a été réélue pour un nouveau mandat de 2 ans. Seules 19 ONG bénéficient du statut d'Observateur. La FEDE y apporte son expertise pédagogique notamment sur le RFCDC, l'enseignement de l'histoire en Europe, l'éthique dans l'éducation, la sensibilisation à la lutte contre la corruption, le multilinguisme et l'éducation au développement durable.

→ Le Comité directeur pour la Culture, le Patrimoine et le Paysage – CDCPP

Statut d'Observateur depuis décembre 2021

Le CDCPP supervise les programmes liés à la culture, au patrimoine et au paysage, veille à leur mise en œuvre et conseille le Comité des ministres. La FEDE a conçu en 2019, à la demande d'un Etat membre, un module pédagogique sur « les valeurs européennes constitutives du patrimoine culturel européen ».

Seules 20 ONG et un Etat (Israël) bénéficient de ce statut d'Observateur. Dans le cadre de la Convention culturelle européenne, le CDCPP établit des normes, des politiques et des bonnes pratiques en matière de gestion durable des ressources culturelles, patrimoniales et paysagères, en tant que fondement de sociétés démocratiques et inclusives soumises à une transformation numérique et touchées par la dégradation de l'environnement. La FEDE y apporte son expertise, notamment au sujet de la protection des biens culturels dans le cadre de la Convention de Nicosie adoptée par le CdE en avril 2022.

→ Le Groupe d'experts CDC-EFP du CDEDU

Le directeur pédagogique de la FEDE est membre du Groupe d'experts sur les compétences pour la citoyenneté démocratique et l'enseignement et la formation professionnels (CDC-EFP). Nommés par le Conseil de l'Europe, les experts travaillent sur le Cadre de compétences pour une culture de la démocratie, devenu une référence mondiale élaborée par le CdE. La FEDE est pionnière depuis plus de 60 ans dans l'incorporation d'un programme complet intitulé « Culture et citoyenneté européennes (CCE) » au sein de 100% de ses diplômés européens.



→ Le Groupe de travail sur l'EDD du CDEDU

Le directeur pédagogique de la FEDE est membre du Groupe d'experts sur les compétences pour la citoyenneté démocratique et l'Education au développement durable (CDC-EDD). Les sociétés européennes contemporaines sont confrontées à de nombreux défis et l'un d'entre eux doit être relevé d'urgence : la triple crise planétaire de la pollution, du changement climatique et de la perte de biodiversité. L'éducation, et en particulier le RFCD, est un outil utilisé pour promouvoir le développement durable.



→ Le Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO) du CdE

Le GRECO est un organe créé par le CdE en mai 1999 qui réunit 49 Etats membres dont 47 pays européens, le Kazakhstan et les Etats-Unis. Le GRECO vise à améliorer la capacité à lutter contre la corruption, sous toutes ses formes. La FEDE est partenaire thématique du GRECO depuis 2018-2019 dans la construction d'un programme pédagogique centré sur la lutte contre la corruption et son encadrement juridique.

«La connaissance est toujours un butin» Maxime Gorki

Depuis septembre 2019, ce cours est inséré au sein de l'unité A2 du module « Culture et citoyenneté européennes » de la FEDE, suivi par, plusieurs dizaines de milliers de jeunes apprenants. Ce programme innovant, parfait exemple d'une coopération réussie entre une ONG et une institution internationale, contribue à la réalisation d'un objectif central du travail de la FEDE : la promotion des valeurs de la démocratie, du respect des droits humains et de l'Etat de droit en Europe et au-delà.

→ L'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe - OHTE

Créé en novembre 2020 par un Accord partiel signé par 16 Etats membres du CdE, l'Observatoire s'inscrit dans un contexte géopolitique où de nombreux citoyens et gouvernements européens modifient des récits pédagogiques et des vérités historiques. Le devoir de mémoire et la recherche historique sont dangereusement remis en question, notamment auprès des apprenants qui utilisent des sources d'informations de propagande et politiques.

Dans ce cadre, la FEDE s'implique dans les activités de l'OHTE afin de fournir aux apprenants des outils (techniques, concrets ou conceptuels) qui les aideront à exercer leur vigilance dans leur quête de savoirs. En 2024, la FEDE a élaboré un cours sur l'importance de l'enseignement de l'histoire dans les programmes de formation professionnelle avec une experte de l'OHTE.

→ La Plateforme du CdE sur l'éthique, la transparence et l'intégrité dans l'éducation - ETINED

L'éthique dans l'éducation est un sujet de préoccupation à l'échelle mondiale qui concerne de nombreux pays à des degrés divers, à tous les niveaux de l'éducation. Si certaines formes de corruption peuvent être difficiles à évaluer, il n'en reste pas moins qu'aucun pays ne peut affirmer que son secteur de l'éducation est totalement épargné par ce fléau (plagiat, faux diplômes, appellations trompeuses, etc.).

Lancée en 2015, la Plateforme ETINED est un réseau de spécialistes nommés par les Etats membres du CdE visant à promouvoir l'échange de bonnes pratiques dans les domaines de la transparence et de l'intégrité dans l'éducation. Depuis 2019, la FEDE participe en tant qu'expert aux travaux de la plateforme ETINED afin de contribuer au renforcement de l'éthique dans l'éducation.

→ Le Comité directeur pour la promotion de l'intégrité académique dans l'éducation

En 2020-2021, la pandémie de COVID-19 a eu de graves répercussions sur le secteur de l'enseignement supérieur, entraînant des fermetures d'établissements, l'interruption des cours et de l'apprentissage en classe, avec un passage brutal à l'enseignement en ligne. La promotion de l'intégrité dans l'éducation reste fondamentale pour la crédibilité des établissements d'enseignement supérieur et contribue à protéger la qualité de leurs diplômes.

C'est pourquoi le Service de l'Education du CdE a lancé ce Programme dans le but d'identifier, de reconnaître et de diffuser les pratiques pertinentes à travers l'Europe. La FEDE siège au sein de ce Comité directeur, depuis sa création en avril 2021. Elle y apporte son expertise pour identifier les meilleures pratiques.

«L'esprit est une maison, qu'il faut habiter et façonner à la longue.» Ludvik Vaculik



L'UNESCO voit le jour le 4 novembre 1946. Après deux guerres mondiales en moins de trente ans, l'UNESCO est née de la conviction forte que pour construire une paix durable, les accords économiques et politiques entre Etats ne suffisent pas et qu'il est nécessaire d'unir les peuples par le dialogue entre cultures, la compréhension mutuelle et la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité.

«L'éducation est le logiciel de l'ordinateur central qui programme l'avenir des sociétés»
Joseph Ki Zerbo

02

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

L'UNESCO a pour objectif d'instaurer la paix par la coopération internationale en matière d'éducation, de science et de culture. Ses programmes contribuent entre autres à la réalisation des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030, adoptés par l'Assemblée générale des Nations unies en 2015.

L'UNESCO compte 194 Etats membres en 2024. Le Siège de l'UNESCO est situé à Paris et cinquante bureaux dans le monde y sont rattachés ainsi que plusieurs instituts et centres, comme l'Institut de statistiques à Montréal ou le Bureau international d'éducation à Genève. Audrey Azoulay (France) est sa Directrice générale depuis le 13 novembre 2017.

Servant de laboratoire d'idées, l'UNESCO joue un rôle essentiel dans le renforcement des fondements d'une paix stable et d'un développement durable et équitable. L'Organisation mène son action à travers cinq grandes thématiques programmatiques : l'éducation ; les sciences exactes et naturelles ; les sciences sociales et humaines ; la culture ; la communication et l'information.

Les missions concernant le Secteur de l'éducation de l'UNESCO sont notamment :

- De repenser l'éducation en anticipant les tendances et les besoins émergents dans le domaine de l'éducation ;
- De concevoir les politiques en coopérant avec les pays pour construire, mettre en oeuvre et faire connaître les politiques, plans et bonnes pratiques en matière d'éducation, et en s'appuyant sur la collecte de données, le suivi et le dialogue avec les autorités nationales.
- De définir des normes et d'assurer le suivi des cadres juridiques et des instruments normatifs qui garantissent le droit à l'éducation ;
- De catalyser la coopération internationale en encourageant le dialogue, les échanges et les partenariats au sein de la communauté éducative, y compris avec la société civile et les jeunes ;

■ De renforcer les capacités en délivrant des conseils techniques et un accompagnement pour développer la capacité institutionnelle et humaine des pays qui leur permette d'atteindre leurs objectifs en matière d'éducation.

Compte tenu du fait que les priorités globales « Afrique » et « Egalité des genres » sont transversales à l'action de l'UNESCO dans tous les domaines de son mandat, deux priorités du programme éducatif de l'UNESCO sont la scolarisation des enfants en Afrique subsaharienne et l'égalité des genres. L'UNESCO privilégie aussi d'autres domaines tels que l'enseignement supérieur, le renforcement de l'alphabétisation, l'amélioration de l'apprentissage, le développement de la formation des enseignants. Les thèmes sur lesquels repose le système éducatif mené par l'UNESCO sont les droits humains, l'égalité des genres, la citoyenneté mondiale, le développement durable et la santé.

Enfin, depuis 1972, l'UNESCO est connue dans le monde entier pour sa Liste du patrimoine mondial, qui présente des sites considérés comme ayant une valeur universelle exceptionnelle pour l'ensemble de l'humanité. Outre sa Liste du patrimoine culturel et naturel (matériel), l'UNESCO s'efforce aussi de protéger le patrimoine culturel immatériel.



La FEDE & L'UNESCO

Depuis le 30 septembre 2020, la FEDE est un partenaire officiel de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

Le statut dit « de consultation » permet à la FEDE de tisser des liens étroits avec cette organisation internationale faisant référence au niveau mondial dans les domaines de l'éducation et de la culture. Les domaines de compétence de la FEDE s'inscrivent très largement dans le cadre des orientations de l'UNESCO. Comme l'UNESCO, la FEDE est convaincue que l'éducation est un moteur essentiel du développement des Etats et de leurs citoyens.

Les programmes pédagogiques de la FEDE permettent aux apprenants de suivre une formation professionnalisante tout en les dotant des compétences nécessaires pour devenir des citoyens ouverts sur le monde.

// La FEDE, partenaire officiel de l'UNESCO :

- S'implique dans les mécanismes de coopération collective et bilatérale de l'UNESCO, notamment dans le cadre des 17 Objectifs de développement durable (ODD) adoptés par l'ONU en 2015.
- Participe à la réalisation de l'ODD n°4 qui a pour but « d'assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et de promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ». En s'alliant sur cette thématique de l'éducation, la FEDE et l'UNESCO contribuent à leur niveau respectif à atteindre cet ODD ambitieux d'ici à 2030. Grâce à cette coopération, la FEDE et l'UNESCO peuvent s'appuyer sur leurs ressources, leurs compétences et leurs savoir-faire afin de renforcer la visibilité et l'impact de leurs activités. Les 15 000 candidats aux examens chaque année et les centaines de professeurs du réseau de la FEDE constituent un vivier très important de personnes susceptibles d'être sensibilisées par ses programmes pédagogiques et de lui fournir un retour utile d'expériences. En termes de validation et d'amélioration potentielle des contenus et des programmes, cette collaboration est bénéfique pour les deux organisations.
- Participe aux réflexions stratégiques, aux programmes et aux actions de l'UNESCO. Le partenariat FEDE-UNESCO permet d'envisager la création d'alliances stratégiques sur certains sujets : l'organisation d'évènements (séminaires, conférences) dans les locaux de l'UNESCO ; la participation réciproque aux réunions des instances de l'UNESCO et de la FEDE ; l'élaboration conjointe de contenus pédagogiques innovants (sur l'éducation au développement durable par exemple) ; la participation à des consultations collectives ; la promotion des bonnes pratiques fondées sur des valeurs partagées par les deux organisations.



Depuis l'été 2023, la FEDE est membre du Partenariat pour une Education Verte (PEV) de l'UNESCO. Ce partenariat encourage la collaboration entre la société civile, le secteur privé et les organisations intergouvernementales, les incitant à partager leurs connaissances et compétences pour favoriser une transition écologique réussie. L'objectif principal est de remodeler les écosystèmes pédagogiques et leurs structures pour les aligner parfaitement sur les défis environnementaux actuels. Les groupes de travail du PEV se concentrent sur quatre piliers: les écoles vertes ; les programmes scolaires écologiques ; la formation des enseignants et les systèmes éducatifs respectueux de l'environnement ; les communautés vertes engagées dans cette démarche. Cette approche permet d'influencer de façon globale les différentes parties prenantes du monde de l'éducation.

En 2023, la FEDE a créé un module pédagogique intitulé « Les entreprises et les enjeux de la transition écologique » en lien avec les travaux de l'UNESCO sur l'Education au développement durable (EDD) et que plus de 5 000 étudiants inscrits aux examens des Master FEDE suivent chaque année.

«L'homme est tenu de savoir. L'homme est responsable de son ignorance.»
Milan Kundera

12 FEDE & UNESCO

03

Le Conseil économique et social des Nations unies (CESNU)

Depuis sa création en 1945, l'Organisation des Nations unies (ONU) a pour objectifs principaux de maintenir la paix et la sécurité internationales, de favoriser la coopération internationale, de lutter contre la pauvreté et d'assurer le respect des droits humains à travers le monde. Les six organes principaux de l'ONU établis en 1945 après la fin de la Deuxième Guerre mondiale sont :

- L'Assemblée générale (principal organe délibérateur, décisionnaire et représentatif des Nations unies)
- Le Conseil de sécurité (dont la responsabilité principale est le maintien de la paix et de la sécurité internationale)
- **Le Conseil économique et social des Nations unies (CESNU)**
- Le Conseil de tutelle
- La Cour internationale de Justice (l'organe judiciaire principal de l'ONU)
- Le Secrétariat (au service des autres organes principaux de l'ONU, dont il administre les politiques et les programmes).



CESNU



1946

En 1946, le Conseil économique et social (CESNU) créait le statut consultatif pour 41 ONG. Depuis, ce sont plus de 5 000 ONG implantées à travers le monde qui bénéficient de ce statut auprès du Conseil, venant ainsi renforcer les liens entre l'ONU et la société civile. Ces organisations sont représentées dans le monde entier et travaillent dans des domaines variés tels que l'éducation, la santé, l'éradication de la pauvreté, les droits humains, l'égalité des genres, le respect des coutumes et traditions des populations autochtones, etc. Les deux sièges du CESNU se situent à New York et à Genève.

Le CESNU est le principal organe chargé de proposer des recommandations aux Etats membres dans les domaines économique, social, culturel, éducatif, de santé publique, de développement durable, et tout autre domaine apparenté à ces derniers. Il a également la charge de mettre en œuvre des objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment les Objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030. Le CESNU joue un rôle central dans les activités du système des Nations Unies et de ses agences spécialisées, notamment par son rôle de supervision des organes subsidiaires et consultatifs. Il entretient des liens étroits avec les ONG. C'est le principal forum onusien de réflexion, de débat et d'innovation sur le développement durable. Le CESNU se compose de 54 membres, dont 18 sont élus chaque année par l'Assemblée générale pour des mandats de trois ans.

«L'intelligence et une bonne éducation mènent à l'indépendance de l'esprit.» Charlotte Bronte

La FEDE et le Conseil économique et social des Nations unies (CESNU)

Depuis le 22 juillet 2021, la FEDE est partenaire officiel du CESNU (ou ECOSOC en anglais). Le « statut consultatif spécial » attribué par le Comité chargé des ONG permet à la FEDE de tisser des liens étroits avec l'organisation internationale qui fait référence au niveau mondial sur les questions économiques, sociales et environnementales.

Depuis l'adoption de l'Agenda 2030 pour le développement durable en 2015, les ONG jouent un rôle important en tant que partenaires du CESNU sur le terrain, aidant la communauté internationale à mettre en œuvre cet agenda révolutionnaire. L'idée générale est que les gouvernements, la société civile, le monde universitaire et le secteur privé travaillent ensemble pour promouvoir le développement durable et respecter les engagements pris pour sauvegarder l'environnement et la biodiversité.

Le statut consultatif est une relation formelle entre la FEDE et les Nations unies pour lui permettre de participer aux travaux de l'ONU. Le CESNU est le point d'entrée principal dans le système des Nations unies pour la FEDE, avec un cadre formel bien établi pour sa participation aux travaux de l'Organisation.

La FEDE, en tant qu'ONG accréditée peut assister à de nombreux événements, y compris, mais sans s'y limiter, aux sessions ordinaires du CESNU, de ses commissions fonctionnelles et de ses autres organes subsidiaires.

La FEDE peut assister à des réunions officielles, soumettre des déclarations écrites avant les sessions, faire des déclarations orales, rencontrer des délégations gouvernementales officielles, des fonctionnaires de l'ONU et d'autres représentants d'ONG. Elle peut également organiser et assister à des événements parallèles qui ont lieu pendant les sessions du CESNU et participer à des débats et à des dialogues interactifs.





04

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)

Créée le 20 mars 1970 à Niamey au Niger, l'OIF est une entité internationale qui met en œuvre une coopération politique, éducative, économique et culturelle entre ses membres. Elle regroupe 88 Etats et gouvernements, dont 54 membres de plein droit, 7 membres associés et 27 observateurs, soit plus du tiers des pays membres de l'Organisation des Nations unies (ONU).



L'OIF a son siège situé à Paris, et compte 300 employés permanents. Louise Mushikiwabo (Rwanda) est la Secrétaire générale de la Francophonie depuis 2018. L'OIF est placée sous l'autorité de trois instances politiques : le Sommet, instance suprême de la Francophonie qui se réunit tous les deux ans ; la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) ; et le Conseil permanent de la Francophonie (CPF). L'OIF apporte à ses 88 Etats membres et observateurs un appui dans l'élaboration ou la consolidation de leurs politiques. Elle mène des actions de politique internationale et de coopération multilatérale, afin de réaliser ses quatre missions principales :

- Promouvoir la langue française, le plurilinguisme et la diversité culturelle ;
- Promouvoir la paix, la démocratie et les droits humains ;
- Appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche ;
- Développer la coopération économique au service du développement durable.

«Nous sommes la somme des actes que nous posons» Jean Paul Sartre



Dans cette perspective, l'OIF met en œuvre la coopération multilatérale francophone au côté de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et de quatre opérateurs : l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), la chaîne TV5MONDE, l'Association internationale des maires francophones (AIMF) et l'Université Senghor d'Alexandrie en Egypte.

Enfin, au cœur de son action avec la société civile francophone, l'OIF s'appuie sur les travaux de la Conférence des OING (COING). Le partage des expériences et des bonnes pratiques, la concertation, la solidarité, la collaboration inclusive avec une multitude de réseaux institutionnels, universitaires et de la société civile sont les valeurs qui guident l'action de l'OIF.

La FEDE et l'Organisation internationale de la Francophonie

Depuis juillet 2018, la FEDE bénéficie du statut consultatif auprès de l'OIF. A ce titre, elle est membre de la Conférence des OING (COING) de l'OIF qui rassemble 128 Organisations internationales non gouvernementales (OING) et Organisations non gouvernementales (ONG) accréditées.

La Conférence des OING de l'OIF a été instituée par la Charte de la Francophonie. Sa raison d'être est :

- D'accroître la visibilité de la société civile auprès des instances de la Francophonie
- De renforcer les capacités des OING/ONG accréditées
- De favoriser leur implication dans les actions et les programmes portés par la Francophonie.



La COING est un levier auprès de la Francophonie institutionnelle. Son mandat lui permet de promouvoir le rôle de la société civile au sein de la Francophonie, de transmettre des déclarations aux instances de la Francophonie et d'associer ses membres à la définition, à la conduite et à l'évaluation de certaines initiatives menées par l'OIF.

Pour être membre de la COING, les OING et ONG doivent exercer des activités dans au moins un Etat ou gouvernement membre de la Francophonie, et dans les domaines prioritaires identifiés par le Cadre stratégique de la Francophonie.

Les organisations accréditées s'engagent à mener des actions compatibles avec les valeurs et principes de la Francophonie, et à travailler en partenariat étroit avec l'Organisation.

Pour renforcer la coopération entre les organisations ayant des intérêts communs et des objectifs partagés, la COING est composée de cinq commissions thématiques : 1/ Langue, diversité et culture – 2/ Paix, démocratie et droits de l'Homme – 3/ Education et formation – 4/ Economie, numérique et développement durable – 5/ Enjeux globaux. La COING dispose de son propre plan d'action prévoyant, pour chacune des cinq commissions thématiques, une ou deux actions opérationnelles à porter sur une période de deux ans.



Le statut consultatif auprès de l'OIF obtenu par la FEDE en 2018 lui permet de contribuer aux orientations de l'Organisation, par l'apport de son expertise et par sa participation aux échanges des bonnes pratiques.

La coopération entre l'OIF et la FEDE, notamment au sein de la « Commission éducation et formation » de la COING, vise à accroître la visibilité des initiatives et réalisations de la Francophonie auprès des écoles membres de la FEDE.

Pour cela, la FEDE peut s'appuyer sur ses partenaires, ses apprenants et son réseau d'établissements d'enseignement supérieur et professionnel, présents dans plusieurs pays francophones. En mettant régulièrement en place des actions de formations des formateurs au sein de son réseau international, la FEDE contribue au développement des activités de la Francophonie en renforçant le réseau des formateurs francophones.

«La patience peut faire germer des pierres à condition de savoir attendre.» Driss Chraïbi

05

Le « pacte pour les compétences » de la Commission européenne

Le 10 novembre 2020, la Commission européenne a lancé le « pacte pour les compétences ». Ce projet figure parmi ses initiatives phares adoptées dans le cadre de la Stratégie sur les compétences en Europe pour la compétitivité durable, l'équité sociale et la résilience, publiée en juillet 2020.

Les compétences revêtent une importance capitale pour la relance de l'économie de l'UE post-pandémie.

La stratégie industrielle européenne présentée à l'été 2020 reconnaît l'importance des compétences pour la double transition écologique et numérique, et les possibilités qu'elles peuvent offrir aux citoyens.

En unissant les forces des partenaires engagés, l'objectif de ce pacte est de réaliser des progrès et de répondre aux besoins en compétences du marché du travail européen.

L'objectif est de mobiliser des ressources et d'inciter les parties concernées à prendre des mesures efficaces en faveur d'une montée en compétences de la main-d'œuvre, ainsi que de créer des partenariats soutenant les transitions écologique et numérique en cours.

Les adhérents au pacte sont basés dans l'un des Etats membres de l'UE, dans des pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE) ou dans des pays candidats à l'entrée dans l'UE.

«Le grand but de l'éducation n'est pas le savoir mais l'action.» Herbert Spencer



La FEDE et le « pacte pour les compétences » de la Commission européenne

En novembre 2020, la Commission européenne a lancé ce pacte afin de mobiliser tous les acteurs européens prêts à investir dans les compétences.

L'objectif est d'encourager tous les acteurs concernés à prendre des engagements en matière de perfectionnement et de reconversion des personnes en âge de travailler, voire de mettre leurs efforts en commun, au moyen de partenariats.



En mars 2021, la FEDE a adhéré au pacte pour les compétences de la Commission en vue de développer son réseau auprès des institutions européennes (Commission européenne, Conseil de l'UE et Parlement européen), ainsi qu'auprès des fédérations professionnelles européennes basées à Bruxelles.

L'un des objectifs principaux de l'adhésion au pacte est d'initier des collaborations permettant de faire correspondre les programmes pédagogiques de la FEDE avec les besoins en compétences des entreprises de secteurs ciblés. Cette démarche vise à rapprocher la FEDE de fédérations sectorielles européennes, reconnues comme représentatives de leur secteur par les institutions de l'UE.

En parallèle de son adhésion au pacte, la FEDE s'est donc rapprochée d'associations professionnelles européennes afin de développer des partenariats sur les compétences avec des secteurs d'intérêt.

Les **Protocoles d'accord** qui se mettent en place sur le long terme entre la FEDE et les différents secteurs s'inscrivent dans les objectifs du pacte pour les compétences de la Commission européenne. Ils visent à assurer la bonne adéquation entre les programmes pédagogiques de la FEDE et les besoins de ces secteurs qui sont pourvoyeurs d'emplois en Europe.



06

Les fédérations professionnelles sectorielles

Au niveau national

Dans la plupart des pays, il existe des organisations sectorielles regroupant des acteurs appartenant à un même secteur d'activité, dont l'objectif principal est de défendre les intérêts de leurs membres. Elles peuvent prendre la forme d'association, de syndicat, d'ordre professionnel, de fédération ou de comité.

Elles ont pour fonction de promouvoir, de réglementer et de protéger les intérêts d'une ou plusieurs professions ou d'un secteur d'activité, et peuvent agir en justice au nom de leurs adhérents. Représentants d'intérêt, les organisations professionnelles, qu'elles soient patronales ou syndicales, sont consultées par les pouvoirs publics (gouvernements, parlementaires, autorités ou administrations) sur des questions relatives à leur secteur. Ces structures sont des observatrices privilégiées, et ont de ce fait une vision macroéconomique et transversale.

Les missions des fédérations sectorielles sont très nombreuses :

- Elles exercent une action d'influence, législative ou réglementaire, auprès des décideurs publics, en particulier les ministères, les parlementaires et les fonctionnaires. A ce titre, elles participent à l'élaboration de la norme juridique, en contribuant directement à l'écriture des textes.

- Pour le compte de leurs membres, elles peuvent réaliser des prestations portant sur de la veille juridique et économique, conduire des études et des enquêtes sur l'évolution de leur secteur, et mettre à leur disposition des informations générales ou spécifiques.

- Sur un plan collectif, les fédérations patronales sectorielles sont des instances qui élaborent des recommandations de bonnes pratiques et jouent un rôle de sensibilisation et d'alerte à l'attention de leurs membres.

En représentant et en défendant l'intérêt collectif de leur corporation auprès des pouvoirs publics et des décideurs politiques, elles contribuent à l'élaboration de normes juridiques et économiques dans le cadre du dialogue social. Ce travail peut déboucher sur la signature de conventions collectives, appelées accords de branche, et qui peuvent entre autres déterminer la grille des salaires des employés de tout un secteur.

Au niveau européen

Dans le cadre de la construction européenne, des fédérations nationales présentes sur le territoire de l'Union européenne ont décidé de s'unir pour représenter leur secteur à l'échelle européenne.

La Commission a fixé des règles précises concernant la création, la représentativité et le fonctionnement des comités sectoriels, conçus comme enceintes centrales pour la consultation, les initiatives conjointes et la négociation, entre organisations patronales et syndicats.

Les partenaires sociaux européens doivent répondre à plusieurs critères.

- Appartenir à des secteurs ou catégories spécifiques et être organisés au niveau européen ;
- Être composés d'organisations elles-mêmes reconnues comme faisant partie intégrante des structures des partenaires sociaux au niveau des Etats membres ;
- Avoir la capacité de négocier des accords et être représentatifs de leur secteur dans plusieurs Etats membres ;
- Disposer de structures leur permettant de participer de manière efficace au processus de consultation.

Chaque Comité adopte son règlement intérieur et son programme de travail. Il délègue le plus souvent aux secrétariats respectifs des partenaires sociaux, avec la Commission, le soin de préparer les réunions, l'ordre du jour et le suivi des travaux.

Les Comités de dialogue social sectoriel sont composés d'un nombre égal de représentants des employeurs et des travailleurs et le secrétariat de chaque comité est assuré par un représentant de la Commission.

Le dialogue social sectoriel européen a connu un développement important en 1998, lorsque la Commission européenne a institué les comités de dialogue social sectoriel, qui favorisent le dialogue entre partenaires sociaux sectoriels au niveau de l'UE. Son objectif est d'améliorer la gouvernance européenne à travers la participation des partenaires sociaux à la prise de décisions et à la mise en œuvre de celles-ci.

Il existe 43 comités de ce type qui couvrent un large spectre d'activités : télécommunications, agriculture, graphisme, commerce, hôtellerie et restauration (HORECA), textile et habillement, construction, secteur bancaire, etc.

«Si l'éducation vous paraît chère, essayez l'ignorance.» Abraham Lincoln



La FEDE et les fédérations professionnelles sectorielles

En parallèle de ses relations institutionnelles avec les organisations internationales les plus importantes dans le domaine de l'éducation (UNESCO, Conseil de l'Europe, OIF, CESNU), la FEDE a tissé des liens étroits avec certaines fédérations sectorielles nationales ou européennes et développé des collaborations sur des thématiques plus étroites ou plus techniques.

Ces partenariats permettent de mener des actions rapides et plus directes sur le terrain sur des projets concrets.

Ils participent :

- Au maillage éducatif et la mise à disposition d'ingénierie vers des territoires isolés ;
- Au développement de l'innovation et à la création de référentiels de compétences ;
- A l'amélioration de l'employabilité des diplômés des écoles membres de la FEDE.

// Au niveau national



--> La Fédération Nationale de l'Industrie Hôtelière (FNIH) au Maroc

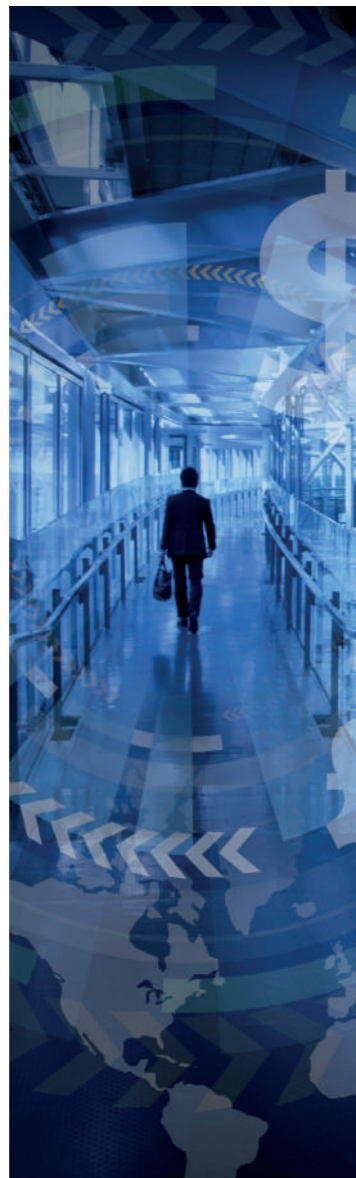
Créée en 1962, la FNIH est constituée des douze Associations Régionales de l'Industrie Hôtelière (ARIH) et de chaînes hôtelières regroupant 3 600 unités d'hébergement situées sur l'ensemble du territoire marocain. Elle agit au profit des établissements hôteliers, notamment pour les représenter auprès des pouvoirs publics, les informer, les conseiller, les assister dans les démarches relatives à leurs activités. En partenariat avec les opérateurs concernés, la FNIH participe notamment à la formation de ressources humaines, contribue à l'assainissement de l'environnement touristique, à l'organisation de la profession hôtelière, et enfin participe à la promotion du tourisme marocain. A travers la convention signée en 2019 avec la FEDE, la FNIH reconnaît la pertinence et la qualité des programmes de formation et des diplômes FEDE de la filière N°9 (Tourisme, Hôtellerie, Restauration, Loisirs).

La FEDE œuvre avec la FNIH au travers d'une veille conjointe des compétences et des emplois de ce secteur important. Cette convention accompagne le développement de l'industrie hôtelière et du tourisme au Maroc, deuxième secteur créateur d'emplois et contributeur du PIB marocain, et favorise l'insertion professionnelle des diplômés de la FEDE.



→ La Fédération des Entreprises et des Entrepreneurs de France (FEEF)

Importante fédération professionnelle française riche de plus de 900 entreprises membres, la FEEF, créée en 1995, représente les PME des territoires, fournisseurs alimentaires et non-alimentaires de la distribution. A travers la convention signée en 2017, la FEEF et la FEDE démontrent leur engagement dans la formation des jeunes et renforcent les liens entre les entreprises et le réseau international des diplômés de la FEDE. La FEEF reconnaît officiellement la qualité professionnelle des diplômes européens de la FEDE de la filière **N°1 (Management, Gestion et Stratégies des organisations et Ressources humaines)**. Ce partenariat stratégique a été conçu comme un tremplin vers l'emploi pour les diplômés de la FEDE, car il favorise leur insertion professionnelle et facilite les passerelles entre les écoles FEDE et les entreprises membres de la FEEF.



→ La Fédération française des Écoles de Naturopathie (FÉNA)

Créée en 1985, la **FÉNA** est la plus ancienne fédération de la naturopathie en France. Au travers de ce partenariat la FEDE a pour objectif de participer à la structuration et à la valorisation du secteur du bien-être auprès des institutions. Sur proposition de la FÉNA, la FEDE est devenue membre de la commission AFNOR en 2023 et collabore à la création d'une norme sur la naturopathie. Ce partenariat permet d'identifier les compétences attendues dans ce secteur et de procéder à une veille du métier. Il permet d'accompagner les écoles de la FEDE de la **filière N°6 (Sport, Santé, Social, Education)** ainsi que les écoles de la FÉNA dans la mise en œuvre du référentiel de formation. Le but est de renforcer la démarche qualité des écoles membres de la FEDE et de la FÉNA qui souhaitent se développer dans le secteur de la santé, ainsi que de mieux faire connaître les exigences professionnelles du secteur aussi bien aux étudiants qu'aux centres de formation.



→ La Fédération Marocaine des Arts Culinaires (FMAC) au Maroc

Créée en 2010 à Casablanca, la **FMAC** est une association à but non lucratif. Elle rassemble les chefs et cuisiniers travaillant au Maroc afin de défendre les intérêts du secteur de la restauration et de promouvoir les grandes traditions gastronomiques de la cuisine marocaine au Maroc et à l'étranger. La coopération entre la FEDE et la FMAC porte sur l'acquisition et la certification des compétences des professionnels des métiers de bouche au Maroc. Un Protocole d'accord a été signé le 31 mai 2023 à Casablanca. L'objectif de cette coopération entre la FEDE et la FMAC est de créer des synergies entre les écoles marocaines de la filière **N°9 (Tourisme)** et les entreprises du secteur de l'HORECA (HOTellerie, REstauration et CAFés) au Maroc. Il s'agit tout particulièrement de mettre en place des micro-certifications correspondant aux besoins en compétences de ce secteur d'activités.



→ L'Association Nationale des Conseils Financiers (ANACOFI), France

Créée en 2004, l'ANACOFI est la première instance française de représentation des entreprises de courtage et de conseil en banque, finance ou assurance. La FEDE et l'**ANACOFI** ont signé un Protocole d'accord le 31 mai 2024 à Paris afin de développer une coopération en matière de formation et d'enseignement diplômant dans les métiers des conseils financiers. Ce partenariat permet d'œuvrer à l'éducation financière et à l'alphabétisation patrimoniale. L'ANACOFI apporte son concours aux travaux de la FEDE de la filière **N°4 (Finance)** afin de développer un haut niveau de formation des diplômés des écoles membres de la FEDE et la FEDE apporte à l'ANACOFI ses capacités de réflexion dans plusieurs commissions et groupes de travail.



→ Union de la Bijouterie Horlogerie (UBH), France

Créée en 2013, l'UBH est le premier syndicat national représentatif des Bijoutiers-Horlogers en France. Représentant et défendant les intérêts du secteur, elle mène des plaidoyers, conseille et forme ses 2 700 adhérents et leurs collaborateurs, sur tous les sujets liés à l'industrie joaillière. La FEDE et l'UBH ont signé un Protocole d'accord en 2024 à Paris afin de développer une coopération en matière de certification et d'enseignement diplômant dans les métiers de la bijouterie-horlogerie. L'UBH apporte son concours aux travaux de la FEDE de la filière **N°5 (Luxe)** afin de développer un haut niveau d'expertise des diplômés des écoles membres ainsi qu'une veille des compétences demandées par les entreprises. La FEDE apporte à l'UBH la construction de référentiels innovants et le développement géographique des programmes de formation au plus près des entreprises du secteur.

geopa*



→ Le Groupe des employeurs des organisations professionnelles agricoles de l'Union européenne (Geopa-Copa)

Le partenariat FEDE/Geopa-Copa a été signé en octobre 2021 à Malmö en Suède lors d'un séminaire organisé dans le cadre du dialogue social européen. Le Geopa-Copa est la fédération européenne représentative de l'agriculture, reconnue par les institutions de l'UE.

Le but premier de ce partenariat est de créer des synergies entre les entreprises et exploitations agricoles et les écoles de la FEDE des filières N°10 (Environnement, Ressources naturelles, Développement durable) et N°11 (Nature, Agriculture, Elevage). Grâce à cette coopération, la FEDE est en mesure de collaborer avec les membres du Geopa-Copa, en particulier avec la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA) en France, la Deutscher Bauernverband e.V. (DBV) en Allemagne, la Cia - Agricoltori italiani en Italie et la Coordinadora de Organizaciones de Agricultores y Ganaderos (COAG - I.R.) en Espagne

→ L'Association des opérateurs européens de réseaux de télécommunications (ETNO)

Un Protocole d'accord FEDE/ETNO a été signé en février 2022 à Paris lors d'une réunion bilatérale. L'ETNO est la fédération européenne des employeurs des télécommunications, reconnue par les institutions européennes bruxelloises. La collaboration entre la FEDE et l'ETNO porte sur les compétences nécessaires pour travailler dans les télécoms et les nouvelles technologies. L'objectif de ce Protocole d'accord vise à faire correspondre l'offre de formation de la FEDE de la filière N°3 (Informatique, Digital, Technologie) avec les besoins en compétences du secteur des télécoms en Europe. Les métiers en lien avec les nouvelles technologies sont des métiers d'avenir pour des apprenants capables de combiner un savoir-faire informatique et numérique avec des compétences organisationnelles, financières et commerciales.

Ces deux Protocoles d'accord visent à assurer la bonne adéquation entre les programmes pédagogiques de la FEDE et les besoins de ces deux secteurs porteurs d'emplois d'avenir en Europe.

La FEDE est à l'initiative de nombreux échanges avec des organisations professionnelles représentatives de plusieurs secteurs. Ces discussions ont permis la signature de deux protocoles d'accord.

07

La FEDE et le secteur de l'éducation au niveau européen et international

La FEDE est devenue membre en 2023-2024 de quatre associations majeures du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle : la Fédération européenne des employeurs de l'éducation (EFEE) en octobre 2023 ; l'Association Internationale des Universités (AIU) en octobre 2023 ; la Plateforme européenne de l'apprentissage tout au long de la vie (LLL) en juin 2023 ; L'Association européenne pour les Sciences appliquées dans l'enseignement supérieur (EURASHE).

Ces coopérations visent à élargir notre réseau de partenaires experts dans le domaine de l'éducation et de collaborer sur des thématiques plus étroites ou plus techniques : le leadership éducatif, l'apprentissage sous toutes ses formes, les compétences citoyennes et vertes, le bien-être des enseignants, l'éducation de qualité, l'intelligence artificielle, etc.



L'adhésion à ces organisations permet à la FEDE d'être à la pointe de l'innovation pédagogique afin de fournir à ses membres des outils efficaces pour améliorer l'employabilité des diplômés FEDE.

→ Fédération européenne des employeurs de l'éducation (EFEE) et le projet Erasmus+ Réseau du leadership éducatif en Europe (ELNE)

Créée en 2009, l'**EFEE** représente et défend les intérêts des employeurs européens du secteur de l'éducation, à tous les niveaux d'enseignement, de l'enseignement préscolaire à l'enseignement supérieur (ES) et à la recherche. L'EFEE est reconnue par l'Union européenne (UE) comme partenaire social européen représentatif des employeurs du secteur de l'éducation. Elle rassemble 61 organisations basées dans 26 pays européens : des conseils de l'éducation, des ministères de l'éducation, des associations d'écoles et d'universités, des organisations d'employeurs d'autorités locales et régionales. Depuis le 26 octobre 2023, la FEDE est membre de l'EFEE, en tant qu'organisation représentant plusieurs centaines d'établissements d'enseignement. La FEDE soutient la vision et la mission de l'EFEE. Elle bénéficie de tous les services de l'EFEE et peut prendre part aux nombreux projets financés par l'UE que cette fédération européenne gère. Les priorités thématiques de l'EFEE sont entre autres, la promotion de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP), l'inclusion sociale, la transition de l'éducation à l'emploi, l'attractivité du métier de professeur et le leadership éducatif. Grâce à cette collaboration, la FEDE élargit son réseau auprès des institutions de l'UE et participe au dialogue social européen avec la Commission européenne et les organisations syndicales du secteur de l'éducation.

EFEE



En parallèle, la FEDE participe au projet Erasmus+ intitulé **Réseau du leadership éducatif en Europe (ELNE - Educational Leadership Network Europe)** géré par l'EFEE. Erasmus+ est le programme de l'Union européenne (UE) qui permet de financer de nombreux projets en faveur de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport en Europe. Le projet ELNE co-financé par l'UE vise à réduire le décrochage scolaire, à améliorer le bien-être des étudiants, des enseignants et des chefs d'établissement, et à accélérer la numérisation des établissements scolaires. Depuis le 1^{er} juillet 2023, la FEDE fait partie des 11 partenaires principaux du projet qui rassemble 27 organisations nationales et européennes actives dans le secteur de l'éducation et de la formation. De 2023 à 2027, la FEDE participe activement aux réunions et aux activités du projet ELNE. L'objectif principal du projet est de rassembler, de développer et de disséminer les bonnes pratiques en matière de leadership éducatif.



→ Association Internationale des Universités (AIU)

Créée sous l'égide de l'UNESCO en 1950, l'**AIU** est une organisation au service de la communauté mondiale de l'enseignement supérieur (ES). Elle rassemble plus de 650 membres dans 120 pays : des universités, des établissements d'enseignement supérieur, des organisations et des affiliés. L'AIU développe de l'expertise et de l'analyse de tendances, des publications, des portails spécialisés, des services de conseil, de l'apprentissage entre pairs et organise des événements à travers le monde. Depuis le 1^{er} octobre 2023, la FEDE est membre institutionnel de l'AIU, en tant qu'organisation conférant des diplômes, et dont le but principal est de favoriser l'enseignement supérieur, la formation professionnelle et la recherche. La FEDE soutient la vision et la mission de l'AIU. Elle bénéficie de tous les services de l'AIU et peut prendre part aux activités liées aux priorités thématiques de l'AIU : le leadership basé sur des valeurs, une internationalisation équitable et inclusive, l'enseignement supérieur et le développement durable, l'avenir de la digitalisation de l'enseignement supérieur. Grâce à cette collaboration, la FEDE élargit son réseau mondial de partenaires tout en développant des initiatives qui promeuvent l'apprentissage et l'enseignement supérieur de qualité.



→ Plateforme européenne de l'apprentissage tout au long de la vie (LLL)

Créée en 2005, la **LLL** est une organisation très implantée au niveau des institutions de l'UE. Elle réunit 44 associations européennes actives dans le domaine de l'éducation, de la formation et de la jeunesse, et qui représentent plus de 50 000 établissements d'enseignement et associations couvrant tous les secteurs de l'apprentissage formel, non formel et informel en Europe. Depuis l'Assemblée générale de la LLL du 27 juin 2023, la FEDE est membre associé de la LLL. Grâce à cette coopération, la FEDE élargit son réseau de partenaires à Bruxelles et développe des initiatives favorisant l'apprentissage sous toutes ses formes, notamment au service de sa centaine de membres travaillant dans la formation continue.



→ Association européenne pour les Sciences appliquées dans l'enseignement supérieur (EURASHE)

Créée en 1990, **EURASHE** promeut et met l'accent sur l'enseignement supérieur professionnel (ESP). L'objectif initial d'EURASHE est de créer un instrument pour défendre les intérêts du secteur extra-universitaire de l'enseignement supérieur (ES) en Europe auprès de la Commission européenne et d'autres parties prenantes. EURASHE vise à contribuer à la création d'un Espace européen de l'enseignement supérieur (EEES) et d'un Espace européen de la recherche (EER) en influençant l'élaboration des politiques au niveau de l'UE. Sa mission est de renforcer l'impact d'un EPS innovant et de haute qualité en représentant les institutions d'ESP et en facilitant leur coopération avec de multiples parties prenantes. Elle rassemble 66 organisations basées dans 24 pays européens et 3 pays extra-européens (Egypte, Kazakhstan et Inde) : des écoles polytechniques, des écoles supérieures et des universités.



Depuis le 1er janvier 2024, la FEDE est membre affilié d'EURASHE en tant qu'organisation représentant plusieurs centaines d'établissements d'enseignement, et dont le but principal est de favoriser l'ES, la formation professionnelle et la recherche en Europe et au-delà. La FEDE soutient la mission d'EURASHE qui a pour objectif d'accompagner la transformation de la société européenne par le biais de l'ESP. La FEDE a accès à la plateforme de communication, d'information et d'échange de points de vue d'EURASHE et prend part aux diverses activités de cette association : participation à des projets financés par l'UE, élaboration de prises de position et d'études thématiques, organisation d'événements de mise en réseau ou d'apprentissage, de conférences et de séminaires, veille institutionnelle et développement de partenariats. Grâce à cette coopération, la FEDE élargit son réseau auprès des institutions de l'UE et participe à la promotion de l'ESP.

Depuis 2015, la FEDE a développé de nombreux partenariats institutionnels avec des organisations nationales et internationales, sur les grandes questions éducatives, politiques, culturelles, sociologiques et économiques. Ces partenariats institutionnels sont des leviers importants dans la démarche qualité et la veille éducative et sociale de la FEDE. Ils permettent notamment d'attester la légitimité institutionnelle de la FEDE en matière d'expertise pédagogique.

La FEDE a également élaboré des collaborations ponctuelles ou pérennes avec des associations, des fédérations sectorielles ou des ONG nationales et internationales sur des thématiques plus étroites ou plus techniques. Ces coopérations permettent de mener des actions rapides, concrètes et directement applicables sur le terrain. Elles participent au maillage éducatif sur les territoires, au développement de l'innovation, à la veille des compétences ainsi qu'à l'amélioration de l'employabilité des diplômés FEDE.

Pour toute organisation, les relations institutionnelles sont fondamentales et nécessitent un travail constant qui s'inscrit dans la durée car l'évaluation de leur pertinence et de leur efficacité ne peut se faire que sur le moyen et le long terme. Pour la FEDE, l'objectif principal est de porter un projet d'éducation et d'apprentissage pour tous, basé sur l'indépendance académique et l'éducation de qualité. A travers les nombreux partenariats institutionnels et sectoriels tissés au cours des dix dernières années, la FEDE mène une stratégie institutionnelle qui lui permet d'être reconnue comme expert du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle et d'être une partie prenante incontournable à l'échelle européenne et en Afrique francophone.

